



École des filles Quesnoy-sur-Deûle

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuses.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congrégationnistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et les « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

A mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étioffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

Les cours privés pour jeunes filles

Les premières écoles de filles ouvertes à Quesnoy sont des cours privés tenus par des laïques dans des maisons particulières. En 1833, deux cours privés sont recensés, l'un dans le Centre tenu par Mlle Blanquart et l'autre mixte au hameau du chien.

En 1839, la supérieure du couvent de Notre-Dame des Anges à Tourcoing demande l'autorisation d'établir à Quesnoy un pensionnat de demoiselles. Le comité d'instruction primaire considère que «cet établissement serait très avantageux pour la commune où il n'existe pas encore de pensionnat. Il en résultera aussi de grands avantages pour l'instruction des filles pauvres reçues gratuitement. La maison qui vient d'être édiflée est vaste, bien située et bien aérée et pourra recevoir de nombreux pensionnaires. ». Ce bâtiment situé rue de l'hospice semble cependant et malgré l'autorisation du Préfet, n'avoir jamais reçu de pensionnaire. L'établissement sera cédé en 1844 à la commune pour servir d'école de garçons et d'hospice.

En décembre 1840, une école privée est ouverte par les demoiselles Dubois et Vernier. En 1851, un rapport sur les écoles Quesnoysiennes en fait l'éloge : « l'établissement libre de filles tenu par Mlles Dubois et Vernier compte 45 élèves. La salle qui les réunit est assez vaste et convenablement aérée. L'éducation religieuse y est soignée ; l'instruction marche bien. ». Cette école fermera ses portes en août 1875. À cette date, 100 élèves y reçoivent un enseignement.

L'institutrice devient communale

En mai 1837, le conseil municipal, se conformant aux exigences de la loi, va nommer Mlle Catherine Blanquart institutrice communale. Celle-ci a été choisie car elle reçoit,

depuis plusieurs années, des élèves gratuitement dans son école. Les cours ont lieu dans la maison de l'institutrice. Très vite, celle-ci devient « insuffisante faute d'emplacement ». En 1840, l'institutrice enseigne à 35 élèves dont 20 gratuites et 15 payantes. En 1844, elle reçoit dans sa classe 41 élèves, c'est l'effectif maximum que l'école peut accueillir. En septembre 1848, le conseil municipal décide de la remplacer, en raison de son « grand âge (elle a alors 70 ans) qui la rend peu apte à donner des soins efficaces aux élèves », par des sœurs institutrices de la congrégation des sœurs de la charité dite de St-Vincent-de-Paul.

L'école communale tenue par les sœurs de St-Vincent-de-Paul

En février 1848, le vicaire Lambelin propose d'offrir à la commune la maison qu'il vient de faire construire pour y loger l'école communale. Il ajoute que des sœurs religieuses hospitalières, devant s'installer dans la commune sous peu, s'offrent de s'y livrer à l'instruction des filles pauvres. Le conseil municipal approuve. L'école, située à l'angle de la rue du Beau Rang et de l'Hospice, ouvre ses portes en 1848. L'effectif de l'école va augmenter régulièrement et en 1867 l'inspecteur des écoles primaires estime que la situation hygiénique de l'école est très mauvaise. Il faut agrandir. L'école des garçons est également trop exigüe. Le conseil municipal ne peut pas faire face aux coûts de ces deux extensions. Il va alors proposer d'affecter à l'école des filles les bâtiments servant actuellement à l'école des garçons et d'en construire une nouvelle sur un terrain appartenant au bureau de bienfaisance. M. le Maire explique qu'en établissant l'école des filles à côté de l'hospice on assure le service et le développement de cet établissement. Il projette en effet de créer un orphelinat, un ouvroir, un hôpital et que pour cela il serait précieux de trouver réunies sur un même point les sœurs de la charité dont l'aptitude, le zèle et le dévouement sont appréciés par tout le monde. Ce projet est accepté et en 1871, les filles vont prendre possession de l'ancienne école des garçons située rue de l'hospice. En mai 1876, alors que l'école libre vient de fermer ses portes, l'école compte 315 élèves réparties dans quatre classes pour huit institutrices. Il apparaît nécessaire pour les religieuses d'ouvrir une classe supplémentaire et d'augmenter le nombre d'institutrices. Le conseil municipal préfère attendre que de nouvelles institutrices libres viennent s'installer dans la commune et recherche activement des candidates.

La loi de laïcisation de 1886 va briser cette belle routine. Le 27 juin 1887, des institutrices laïques sont nommées dans l'école communale en remplacement des sœurs.

L'école communale versus l'école des sœurs devenue libre.

À la rentrée 1888, les filles de la charité de St-Vincent-de-Paul demandent l'autorisation d'ouvrir une école primaire libre dans un local situé section des lièvres (future rue St-Vincent). La direction est confiée



Ecole communale de filles, rue de l'Hospice - 1871



Pensionnat St Joseph de Cluny - 1878.jpg

à la sœur Berthelot, qui depuis 1885 dirigeait l'école publique de Quesnoy. À partir de cette date, il y aura à Quesnoy, l'école libre des sœurs et l'école communale. De nombreuses élèves vont être fidèles aux sœurs et les suivre dans leur nouvelle école. Durement touchée par les bombardements de la 1^{ère} Guerre mondiale, l'école primaire libre de filles réouvre en 1919 dans un baraquement rue St-Vincent. En 1937, l'école prend le nom d'école de l'immaculée-Conception.

En 1904, la situation de l'école communale de filles est résumée ainsi « Cette école laïcisée il y a quelques années, a vu sa clientèle s'accroître assez lentement, et deux classes ont pu suffire jusqu'ici à recevoir les élèves qui s'y présentaient ; mais à la suite de la fermeture du grand établissement d'instruction privée tenu par les Sœurs de St-Vincent-de-Paul, et malgré son remplacement par une école privée laïque, un bon nombre d'enfants sont venus à l'école publique, dont l'effectif est monté, de ce chef, à 120 élèves. » Une troisième classe va ainsi être ouverte. Dans les années 1950, une nouvelle école primaire est construite à côté de l'ancienne qui devient école maternelle. Elle sera dénommée école Jean Macé.

Le pensionnat Saint-Joseph-de-Cluny

En 1875, à la suite de la fermeture de l'école privée, une commission municipale où siège entre autre de M. le curé, est chargée de faire des démarches afin d'inciter des institutrices à s'installer à Quesnoy. En 1876, ses efforts sont récompensés. Les Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny s'installent rue d'Ypres pour y ouvrir un pensionnat pour jeunes filles (enseignement secondaire) et une école primaire pour les enfants de la commune. Sœur Sainte-Thérèse en prend la direction. En peu de temps, les élèves affluent et l'école a rapidement besoin de s'agrandir. En 1914, l'école située à quelques kilomètres du front est transformée en hôpital militaire. Les sœurs institutrices trouvent refuge à Lille lors de l'évacuation de la commune. En 1917, le pensionnat, bombardé pendant plusieurs jours, prend feu. Il n'en reste rien en 1919. Il ne sera pas reconstruit à Quesnoy et sera transféré à Lille.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Légende photo 1^{ère} de couverture : Cours ménager au pensionnat Saint-Joseph de Cluny

Source : Archives communales

Création : Service animation et patrimoine - ML

Octobre 2017